

Charte de Rémanence des mots

Les ateliers d'écriture de Rémanence des mots reposent sur un cadre simple : un fonctionnement clair, des règles partagées et un climat respectueux qui permettent à chacun de travailler dans de bonnes conditions.

Cette charte rassemble les informations pratiques et les engagements réciproques nécessaires au bon déroulement des séances.

1. Fonctionnement des formules

1.1 Cartes Rémanence : mode d'emploi

Les cartes permettent de participer à tout atelier « à la carte », sur réservation et dans la limite des places disponibles.

- **Validité :**
 - Cartes 5 séances → **6 mois**
 - Cartes 10 et 20 séances → **12 mois**
- **Caractère nominatif :** une carte ne peut être cédée, remboursée ou échangée.
- **Procédure :**
 1. Paiement sur www.remanencedesmots.com
 2. Réservation par e-mail (info@remanencedesmots.fr), téléphone ou SMS (06 59 73 38 36)
 3. Annulation au plus tard **24 h avant** l'atelier.
Au-delà, ou en cas d'absence non signalée, la séance est comptabilisée.
- **Retards :**

Les retards ne donnent droit à aucun remboursement, report ou décompte.
Après **15 minutes**, l'accès peut être refusé afin de ne pas perturber le groupe.

La carte ouvre droit à **5 % de réduction** sur toute autre prestation (hors séance unique et carte 5 séances).

1.2 Abonnements : mode d'emploi

L'abonnement donne accès à un nombre défini de séances sur l'année scolaire (septembre → juillet).

- Il n'est ni remboursable ni reportable.
- La facilité de paiement en trois fois ne constitue pas un droit à l'annulation.
- Un remplacement exceptionnel peut être proposé, uniquement si l'effectif le permet.
- L'accès au créneau réservé est garanti, sauf changement de lieu communiqué par e-mail.

L'abonnement ouvre également droit à **5 % de réduction** sur les autres services Rémanence (hors séance unique).

2. Réservations et annulations

- Toute réservation engage le participant.
- Pour annuler une séance : prévenir par e-mail, SMS ou téléphone **24 h avant**.
- Passé ce délai : la séance est due.
- Une absence non annoncée vaut séance effectuée.

3. Comportement en atelier

Les ateliers sont des espaces d'écoute, d'expérimentation et de respect mutuel. Rémanence se réserve le droit d'exclure tout participant dont l'attitude compromettrait ce cadre, notamment en cas de :

- propos ou écrits à caractère révisionniste, diffamatoire, discriminatoire, violent, pornographique, insultant ou portant atteinte à la vie privée,
- comportement agressif, humiliant, autoritaire ou perturbant le groupe,
- non-respect des lieux ou du matériel.

Les retours faits sur les textes sont exclusivement constructifs et portent sur l'écriture, jamais sur la personne. Les animateurs veillent au respect de ce cadre critique.

Toute exclusion ne donne lieu à **aucun remboursement**.

4. Confidentialité et respect des textes

Écrire en atelier suppose de pouvoir oser. Pour préserver cet espace de confiance :

- Les textes lus ou partagés, ainsi que les éléments personnels évoqués pendant l'atelier, sont **strictement confidentiels**.
- Aucun extrait, aucune idée, aucune parole entendue ne peut être diffusé sans l'accord **écrit et explicite** de son auteur.
- Les participants s'engagent à ne pas enregistrer les séances, sous aucune forme.
- La liberté de lecture est totale : chacun peut choisir de lire ou non.
- Les échanges critiques se font dans un esprit de respect, d'écoute et de bienveillance exigeante.

Aucun enregistrement audio ou vidéo des ateliers n'est autorisé, sauf accord exceptionnel de l'animateur et des participants.

Rémanence traite toute information transmise par le participant dans le respect de la confidentialité et du Code d'Éthique professionnelle.

5. Responsabilité de Rémanence des mots

- Rémanence n'est pas responsable des documents ou informations reçus, ni présumée accepter leur contenu.
- Les textes envoyés dans le cadre d'ateliers à distance sont conservés uniquement le temps de l'accompagnement, puis supprimés sur demande.
- La propriété intellectuelle des participants est entièrement reconnue : aucun texte n'est diffusé sans consentement préalable.

6. Engagements du participant

En rejoignant un atelier, chaque participant s'engage à :

- respecter les horaires, les lieux et les consignes données,

- contribuer à l'ambiance bienveillante et constructive de l'atelier,
- respecter la confidentialité et la propriété intellectuelle des autres,
- prévenir en cas d'absence, dans les délais demandés,
- honorer le paiement de la formule choisie.

7. Engagements de Rémanence des mots

Rémanence s'engage à :

- offrir un cadre d'écriture stimulant, sécurisé et respectueux,
- garantir un accueil courtois, une écoute professionnelle et une pédagogie exigeante,
- protéger les textes et données transmises,
- informer en cas de changement d'horaire, de lieu ou d'organisation,
- assurer la qualité et la continuité des prestations dans la mesure du possible.